

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-135 du 24 Avril 1996

portant suspension de l'application du Décret N°96-65 du 02 Avril 1996 portant nomination d'Officiers à l'Etat-Major Particulier du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-65 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-65 du 02 Avril 1996 portant nomination d'Officiers à l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996

SECRET :

Article 1er.- Est et demeure suspendue l'application du Décret N° 96-65 du 02 Avril 1996 portant nomination d'Officiers à l'Etat-Major Particulier du Président de la République.

.../...

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Avril 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU. -

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouvernementale  
et des Relations avec les Institutions

  
Maître Adrien HOUNGBEDJI. -

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des  
Droits de l'Homme,

  
Ismaël TIDJANI SERPOS

Le Ministre des Finances,

  
Moïse MENSAH. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4  
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCOND-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-